

ASSEMBLÉE NATIONALE16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS102

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter, Mme Fiat et Mme Erodi

ARTICLE 4

I. – À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 107,3 »

le montant :

« 106,6 ».

II. – À la troisième ligne de la même dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« 97,6 »

le montant :

« 98,1 ».

III. – À la quatrième ligne de la même dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« 14,6 »

le montant :

« 14,7 ».

IV. – À la cinquième ligne de la même dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« 13,8 »

le montant :

« 13,9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'augmenter les rallonges accordées en 2022 aux hôpitaux, aux EHPAD et aux établissements pour personnes handicapées pour compenser l'inflation et les hausses de salaire.

Malgré un abondement supplémentaire décidé au Sénat, les comptes ne sont toujours pas bon pour l'hôpital et le médico-social. Il financera les mesures insuffisantes annoncées par le Gouvernement pour limiter la casse de l'épidémie de bronchiolite.

En l'absence de compensation totale des hausses de coûts (point d'indice, inflation, mesures d'urgences), les établissements sont obligés de faire des économies, en plein cœur d'une crise inédite de notre système de santé. Si le Gouvernement a les marges de manœuvres pour diminuer de 8 milliards d'euros les impôts des entreprises, qu'il finance correctement notre système de santé.

La diminution des moyens dévolus aux soins de ville est purement formelle pour satisfaire au contraintes de l'article 40. Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.